

Affichage publicitaire : Ségolène ROYAL défend les préfets hors-la-loi

AHURISSANT : la ministre veut faire annuler les jugements donnant raison à Paysages de France !

Le code de l'environnement bafoué à grande échelle

Depuis plus de 20 ans, l'association Paysages de France multiplie les démarches pour que les dispositions du code de l'environnement en matière d'affichage publicitaire cessent d'être bafouées. En effet, des millions de panneaux publicitaires et d'enseignes violent la loi. Cela jusque dans les parcs naturels régionaux.



Des centaines de milliers de panneaux installés en violation du Code de l'Environnement (Ci-dessus, dans le Var)

Certains préfets n'hésitent pas à écrire noir sur blanc qu'ils ne sont nullement tenus de faire respecter la loi !

Or cette situation de non-droit est due notamment au comportement de nombre de préfets, pourtant tenus de traiter les infractions à l'affichage signalées par Paysages de France. Un comportement qui revient trop souvent à protéger pendant des années les délinquants de l'environnement, voire à les encourager implicitement, certains préfets attendant que l'association saisisse la justice pour agir, d'autres n'hésitant pas à écrire noir sur blanc qu'ils ne sont nullement tenus de faire respecter la loi !

Cela alors que, par définition et en vertu de l'article 72 de la Constitution, tout préfet est le garant du respect des lois dans son département.

Paysages de France contre l'État : 72 condamnations

La meilleure preuve du degré de déliquescence dans lequel se trouve plongé, en la matière, l'État dit de droit, ce sont notamment les 72 condamnations prononcées à son encontre par 23 tribunaux administratifs différents. 72 condamnations, alors même que le nombre d'actions que peut conduire annuellement Paysages de France devant la justice reste extrêmement limité par rapport au nombre – gigantesque – d'infractions.

Ségolène Royal a interjeté appel des 3 derniers jugements condamnant l'État

Alors que le minimum en matière d'environnement est que les réglementations destinées à le protéger soient respectées et que, partant, la ministre Ségolène ROYAL devrait se réjouir de l'énorme travail accompli par l'association et même la remercier, la voilà qui vient d'attaquer successivement trois des plus récents jugements rendus en faveur de Paysages de France (ils le sont tous) pour en demander ni plus ni moins l'annulation !

Lettre à Ségolène Royal : la ministre garde une fois de plus le silence

Paysages de France, qui a toujours privilégié le dialogue et toujours fait preuve de la plus grande patience, a écrit, le 9 janvier 2017, à la ministre et, notamment, sollicité une fois de plus une rencontre avec cette dernière.

Or, exactement comme elle l'avait fait lors de la bataille (victorieuse) remportée en février 2016 contre un projet de décret "scélérat" promu par Emmanuel Macron, la ministre garde encore et toujours le silence et refuse de nous recevoir.

Face à cette invraisemblable situation, le silence obstiné et répété de la ministre prend l'allure d'un scandale majeur et d'une faute.

Que cherche exactement Ségolène Royal en agissant de la sorte ?